

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
15 octobre 2001
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 8^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 3 octobre 2001, à 15 heures

Président : M. Seixas da Costa (Portugal)
puis : M. Mbayu (Vice-Président) (Cameroun)

SommaireDébat général (*suite*)Point 92 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique (*suite*)d) Science et technique au service du développement (*fin*)

Point 95 de l'ordre du jour: Questions de politique macroéconomique

c) Science et technique au service du développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-56197 (F)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat général (suite)

1. **M. Howell** (Organisation internationale du Travail) déclare que l'acte terroriste du 11 septembre 2001 n'a pas seulement coûté des milliers de vies humaines mais a également touché l'économie mondiale déjà très ralentie. Le défi à relever sera d'éviter un ralentissement prolongé ou encore pire une récession mondiale. De l'avis de son organisation, le test pour l'économie mondiale est sa capacité à effectuer des travaux corrects pour tous car le travail constitue le témoin par lequel les gens considèrent l'état de l'économie. L'OIT estime que l'on a atteint la limite des solutions sectorielles aux problèmes mondiaux intégrés. Les relations entre les aspects économiques, écologiques et sociaux du développement devraient inspirer et guider les politiques et les mesures du système dans son ensemble. Dans un tel cadre, l'OIT s'est engagée à promouvoir des mesures stratégiques pour réduire la pauvreté, renforcer l'intégration sociale et chercher à permettre à l'économie mondiale d'offrir des travaux décents et productifs à tous. Cela peut être obtenu par la création d'emplois, la promotion des droits au travail, l'amélioration de la protection sociale et l'instauration d'un dialogue social.

2. Lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, l'OIT a souligné l'importance du microcrédit, du secteur non structuré, des services sociaux fondamentaux, d'une solution à la crise provoquée par les chocs socioéconomiques, entre autres choses. L'OIT collabore avec le système multilatéral aux préparatifs de la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement et du Sommet mondial pour un développement durable. À cet égard, elle s'intéresse particulièrement à la suppression de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de travail, en particulier dans l'agriculture. Au mois de juin de l'année en cours, l'OIT a adopté la Convention concernant la sécurité et la santé dans l'agriculture, 2001. Le rapport de l'OIT sur l'emploi dans le monde 2001 explore la dynamique de l'interaction entre la technologie de l'information et le monde du travail. Dans ce domaine, l'OIT cherche à réduire le fossé numérique en encourageant l'emploi et la formation et en contrôlant les énergies nouvelles afin de faire de l'économie de l'information une économie d'emplois.

3. Le VIH/sida est une question capitale pour l'emploi et un défi massif au développement qui touche négativement l'emploi dans de nombreux pays comptant parmi les plus pauvres. Par conséquent, l'OIT a adopté un code international de bonne conduite relatif au VIH/sida dans le contexte du monde du travail.

4. **M. Nikolov** (ex-République yougoslave de Macédoine) exprime l'espoir qu'au cours de la session actuelle, la deuxième Commission tiendrait un débat approfondi sur la suite donnée aux recommandations contenues dans la Déclaration du millénaire et concernant en particulier le financement du développement. La Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement devrait offrir la possibilité d'harmoniser les politiques en matière de développement et de créer un cadre permettant d'établir des partenariats en mobilisant des ressources financières nécessaires au développement. La participation de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce ont une importance capitale pour le succès de la Conférence, qui devrait également tenir compte des vulnérabilités économiques des pays en développement.

5. Le haut niveau d'endettement gêne les efforts des pays en développement pour combattre la pauvreté. Il est donc urgent de mettre au point une méthode et des initiatives nouvelles pour trouver une solution durable au problème de la dette, en particulier pour les pays pauvres lourdement endettés. À cet égard, l'annulation de la dette devrait être considérée non seulement comme une solution équitable mais également comme le meilleur investissement en vue de l'élimination de la pauvreté.

6. Les barrières tarifaires et non tarifaires doivent être supprimées sinon les pays en développement et les pays à économie en transition ne pourront jamais profiter de la libéralisation du commerce. Le processus d'intégration économique doit être géré correctement afin d'avoir des résultats positifs. Son pays a commencé à s'intégrer dans l'Union européenne comme le montre la signature en avril 2001 de l'Accord d'association et de stabilisation qui crée une zone de libre-échange avec l'Union européenne.

7. Au cours de la décennie précédente, l'économie de son pays a connu des problèmes internes et externes graves qui ont eu des conséquences négatives pour ses

efforts de développement. L'aide publique au développement (APD) ou d'autres formes d'aide pourraient jouer un rôle important en attirant des investissements et moyens de financement dans les pays en développement. Le système des Nations Unies et en particulier les activités opérationnelles de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), pourraient encourager le développement des économies en transition.

8. Sa délégation attache une grande importance au Sommet mondial pour le développement durable qui devrait faire un effort spécial pour aider les pays en développement à régler leurs problèmes, en particulier dans le domaine du transfert des techniques et de la création de capacités. À cause des nombreux problèmes que les pays en développement sans littoral connaissent dans le commerce international, en particulier les coûts de transport élevés qui rendent leurs exportations coûteuses et moins concurrentielles, une attention particulière devrait être accordée aux intérêts de ces pays dans la prochaine phase de négociations commerciales.

9. **M. Swe** (Myanmar) dit que l'aide fait partie intégrante d'une action globale d'élimination de la pauvreté. Sa délégation est encouragée de voir que l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a déjà permis de recueillir 25 milliards de dollars pour diminuer la dette de 19 pays africains. Il prie instamment la communauté internationale de prendre des mesures plus efficaces pour permettre à d'autres pays qui le méritent de bénéficier également de cette initiative et il félicite les quelques pays donateurs qui ont pris la décision d'annuler la dette dans le contexte de l'initiative. Il encourage d'autres pays à suivre cet exemple. L'aide publique au développement est un outil important de coopération et de partenariat pour le développement: aider les pays en développement n'est pas seulement un bon investissement pour les pays développés mais pourrait également empêcher des conflits et des guerres coûteux. Par conséquent, la tendance actuelle à la baisse de l'APD devrait être renforcée et tous les efforts devraient être déployés pour atteindre les objectifs de la Déclaration du millénaire.

10. Un des principaux obstacles à la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement est la pandémie de VIH/sida qui, en l'an 2000 seulement, a infecté 5,3 millions de gens. Le sida est devenu une préoccupation de l'humanité entière et un appui

unanime et une action urgente de la part de la communauté internationale sont nécessaires pour combattre ce fléau. À cet égard, il salue l'initiative du Secrétaire général de créer un fonds mondial pour la santé et il prie instamment les industries pharmaceutiques multinationales de se joindre aux Nations Unies et à ses gouvernements membres pour trouver un médicament permanent à cette maladie mortelle.

11. Au moment où la communauté internationale se prépare à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), elle doit prendre garde à ne pas refaire les fautes qui ont entraîné l'échec de la Conférence de Seattle. Avant de s'embarquer dans une nouvelle série de négociations pour libéraliser le commerce, il est indispensable d'examiner en détail l'ordre du jour convenu à Marrakech et d'établir un ordre du jour équilibré pour Doha. Les pays développés doivent se montrer souples dans la solution du déséquilibre inhérent au système actuel de l'OMC et doivent être compréhensifs à l'égard des préoccupations légitimes des pays en développement. Les questions non commerciales telles que les normes de travail et les conditions nécessaires pour protéger l'environnement ne devraient pas figurer à l'ordre du jour de l'OMC.

12. Notant que la plus grande partie du capital international profite aux pays développés, il déclare que la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement constitue une occasion en or d'examiner les questions très larges qui touchent le développement. Cette conférence devrait être un test pour des partenariats et une coopération constructifs entre les pays en développement et les pays développés ainsi que toutes les parties prenantes à l'économie mondiale. Le Sommet mondial pour le développement durable donnera à la communauté internationale une occasion unique de participer à une évaluation réaliste des véritables défis dans le domaine du développement rural et de mettre au point des moyens efficaces de répondre à ces défis.

13. Au niveau national, la stratégie du Myanmar pour atteindre les objectifs du Sommet du millénaire est centrée sur l'accélération de la croissance économique, la diminution de la pauvreté, l'intégration des groupes nationaux situés dans les régions frontalières dans l'économie nationale et un développement durable. Comme le Gouvernement pense que la promotion de la

sécurité alimentaire et l'élévation des revenus des agriculteurs faciliteront la diminution de la pauvreté, il a centré ses efforts sur le renforcement de la productivité agricole et sur le développement de l'infrastructure. De plus, le projet pour intégrer les régions frontalières et les races nationales a notamment donné des possibilités de revenu nouvelles et de soins de santé et a contribué à diminuer la production illicite de drogues et le trafic dans les zones frontalières.

14. **M. Theron** (Namibie) dit que les conséquences de l'attaque terroriste barbare sur les États-Unis continuent à avoir des effets de ralentissement sur l'économie mondiale. Les buts communs de la communauté internationale ont été soulignés dans la Déclaration du Millénaire qui demandait de transformer la mondialisation en une force positive pour tous les peuples du monde. La volonté politique devrait et pourrait servir à créer la solidarité en permettant à des principes nobles d'être concrétisés. Alors que la communauté internationale évalue l'économie mondiale, elle devrait axer son attention sur le déséquilibre du marché mondial afin de permettre aux pauvres de se défendre. Les pays en développement ont besoin de l'aide des pays développés pour recomposer leur propre modèle de développement, éliminer la pauvreté, renforcer la participation grâce à une formation des capacités et une création d'institutions, créer un système politique et économique favorables à la liberté individuelle, et enfin renforcer la coopération internationale par le partenariat.

15. Sa délégation espère sincèrement que la Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement pourra résoudre de manière plus efficace la marginalisation des pays en développement en vue de modifier les processus de prises de décisions, d'ajuster les termes commerciaux, de modifier le calendrier de la dette extérieure et de mobiliser les flux de capitaux publics et privés aux niveaux national et international. La Conférence devrait également s'intéresser aux questions concernant l'architecture nouvelle des finances internationales.

16. Il exprime l'espoir que les résultats de la quatrième Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce et le Sommet mondial pour le développement durable aideraient les pays en développement dans leurs efforts visant notamment à fournir nourriture et abri aux pauvres, stopper et

renverser la tendance à l'expansion du VIH/sida; fournir une eau potable sûre; et créer des emplois pour les millions de jeunes chômeurs.

17. Le fait que les institutions de Bretton Woods portent maintenant une attention particulière à l'extrême pauvreté de l'Afrique constitue un événement positif. Dans ce cadre, son pays est prêt à travailler avec tous les acteurs pertinents pour renverser le déclin du prix des produits de base, résoudre les conflits régionaux et les conflits civils et réorienter les programmes d'ajustement structurel. La Namibie continuera à coopérer avec toutes les parties afin de renforcer la coopération internationale grâce au partenariat. En tant que membre de l'Union africaine, elle s'efforcera d'appeler la communauté internationale à bâtir un consensus viable pour la coordination de l'assistance aux priorités de l'Afrique en matière de développement dans le cadre de la nouvelle Initiative africaine.

18. **M. Ortiz Gandarillas** (Bolivie) s'associe aux déclarations faites par le représentant de la République islamique d'Iran, s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que par les représentants du Laos, s'exprimant en tant que Président du Groupe des pays en développement sans littoral.

19. Dans un processus de mondialisation injuste et inéquitable, qui offre des promesses à certains et la marginalisation à d'autres, le fossé sans cesse plus large entre les conditions de vie dans les pays développés et les pays en développement reflète de grandes distorsions dans le commerce et les investissements qui sont les moteurs du développement. Le commerce international des exportations des pays en développement est limité alors que les pays développés absorbent la plus grande part des investissements étrangers directs, alors que les investissements diminuent considérablement dans les pays en développement, ce qui donne aux premiers une plus grande force dans l'économie mondiale.

20. Bien que le Gouvernement bolivien ait limité l'inflation, rééchelonné et réduit sa dette extérieure, ait privatisé des entreprises nationales et créé les conditions d'un développement durable, après près d'une décennie d'une croissance modeste du revenu par habitant, la croissance a brusquement ralenti du fait de l'environnement international en crise. En dépit de certaines améliorations macroéconomiques, les taux de croissance lents du pays ont rendu impossible de

réduire les indicateurs de pauvreté. L'ajustement structurel dans lequel la Bolivie s'est embarquée demande des sacrifices encore plus grands de la part de la population mais l'union et une coopération internationales plus résolues devraient améliorer la situation.

21. Les tendances actuelles et les événements récents ont aggravé les problèmes concernant la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire de diminuer par deux la pauvreté extrême. En dépit d'appels répétés pour un changement de l'économie internationale actuelle et du système économique et financier qui ne satisfait pas les besoins des pays en développement, en particulier des pays les plus vulnérables, aucune conclusion précise n'a encore été atteinte. Il faut espérer que la prochaine Conférence internationale sur le financement du développement se montrera plus ferme en ce qui concerne une coopération véritable en vue du développement financier avec ces pays.

22. La vulnérabilité des pays en développement dans une économie qui se mondialise demande l'institution d'un processus juste et équitable, concernant plusieurs domaines afin de permettre à ces pays d'accélérer leur intégration dans l'économie mondiale. Dans la sphère politique, la démocratie doit être renforcée par le respect des droits politiques, sociaux et culturels et l'élimination de la pauvreté. Dans le domaine économique, la capacité de production des pays en développement doit être renforcée. Dans le domaine des finances, ces pays ont besoin d'une économie mondiale stable et prévisible alors que les pays pauvres très endettés (PPTE) ont besoin d'un financement suffisant à des conditions favorables pour renforcer leur croissance et leur développement.

23. En matière commerciale, non seulement les exportations des pays en développement devraient bénéficier d'un accès libre aux principaux marchés du monde développé mais l'initiative de ces derniers pays visant à donner libre accès à tous les produits des pays les moins avancés devrait couvrir également tous les pays pauvres très endettés, de façon à leur donner les devises étrangères dont elles ont un grand besoin. Dans le domaine des techniques, le Sud a besoin d'aide pour utiliser et adapter de la manière la plus efficace les techniques les plus récentes dans l'intérêt de leur compétitivité commerciale. Une politique internationale visant à universaliser l'information et les connaissances est impérative.

24. Dans le domaine social, on devrait construire des ponts non seulement pour améliorer l'enseignement et pour former les gens à vivre ensemble dans un monde hautement concurrentiel mais également en vue d'assurer la coexistence pacifique fondée sur la tolérance, le respect et la solidarité ainsi que de renforcer les institutions nationales et internationales afin d'effectuer les changements nécessaires à de nouveaux engagements. La responsabilité primaire des modifications du système mondial actuel incombe à ceux qui ont la plus grande influence sur ce système.

25. Le prochain Sommet mondial pour le développement durable fournira une possibilité de mieux équilibrer les progrès de tous les pays en vue d'un développement durable, dans les domaines économiques, sociaux et écologiques. Les préparatifs devraient être intensifiés et placés dans le contexte nouveau de la mondialisation économique, si différente des conditions qui avaient régné à Rio. Dans la situation actuelle, où la plupart des économies des pays est actuellement dans les mains de sociétés transnationales, il doit y avoir un cadre de référence mondial pour faire en sorte que le capital transnational soit utilisé pour aider le développement général des pays en développement.

26. Pour terminer, il demande à la communauté internationale toute entière de former une alliance nouvelle fondée sur une vision d'un monde plus équitable et plus interdépendant pour tous.

27. **M. Serbini** (Brunéi Darussalam), s'associant à la déclaration du Président du Groupe des 77, note que la détérioration de l'environnement mondial a des répercussions graves sur les pays en développement qui n'ont pas de filet de sécurité et de faibles économies et que les technologies de l'information et des communications qui se modifient rapidement affectent non seulement la vie des gens mais également leur travail fondé de plus en plus sur les connaissances. Avec ces multiples dimensions, la mondialisation est complexe et offre des possibilités et des défis tout en créant des disparités entre les régions et les pays ainsi qu'à l'intérieur des pays et en soulignant l'interdépendance croissante du monde. Le succès de cet environnement dépendra de la capacité à acquérir, à adapter et à utiliser les connaissances.

28. La suppression de la pauvreté est une condition nécessaire au développement durable. Bien qu'un rapport récent de la CNUCED ait tracé un tableau

sombre des flux mondiaux d'investissements étrangers directs, le commerce à lui tout seul ne peut pas éliminer la pauvreté des pays en développement, qui ont besoin de renforcer leur capacité afin de participer aux activités économiques interdépendantes. À cette fin, les gouvernements ont besoin de la coopération de toutes les parties prenantes pour permettre aux pays de bénéficier des technologies de l'information et de la communication. Dans ce domaine, il se félicite des résultats du dialogue récent de haut niveau sur le renforcement de la coopération économique internationale en vue du développement basé sur le partenariat et en particulier l'accent mis sur les technologies d'information et de télécommunication pour les pays en développement ainsi que la création d'un Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, afin d'aider les Nations Unies à combler le fossé numérique.

29. Alors que son gouvernement reste engagé à l'égard de l'OMC, l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale est indispensable s'ils veulent bénéficier du commerce mondial. Dans ce domaine, sa délégation appuie les efforts visant à renforcer la capacité de ces pays à s'acquitter de leurs obligations à l'égard de l'OMC, qui doit devenir plus transparente de façon à ce que tous ses membres puissent participer équitablement à ces activités.

30. Il est indispensable que les résultats de la prochaine Conférence internationale chargée d'examiner la question du financement du développement réalisent les objectifs du Sommet du Millénaire. Là aussi le seul moyen est un dialogue efficace entre toutes les parties prenantes. Le prochain Sommet mondial sur le développement durable devrait fournir la possibilité de déterminer les causes de la mauvaise application du programme Action 21.

31. Les considérations économiques, sociales et écologiques sont également importantes pour un développement durable. Son pays mène une politique active de protection de l'environnement fondée sur ses plans nationaux de développement quinquennaux, dont un des objectifs est le programme d'Action 21, dont nombre de points ont été intégrés dans la politique gouvernementale. Récemment son pays a été actif sur le plan régional et international et a fait partie de diverses organisations s'occupant de développement durable.

32. **M. Husain** (Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI)) dit que son organisation suit avec le plus grand intérêt les délibérations de la Commission qui concernent des questions d'un intérêt critique pour ses États membres. Il s'agit notamment de la politique macroéconomique et sectorielle, du développement durable et de la coopération économique internationale, de l'environnement, des migrations, et de la souveraineté permanente du peuple palestinien sur les territoires occupés, y compris Jérusalem et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.

33. Le Président du Groupe des 77 a attribué le ralentissement intense et imprévu de l'économie mondiale au déclin important de la croissance de la production et du commerce mondiaux provoquée par la compression des activités économiques des pays développés. Il y a maintenant aussi le risque que les attaques terroristes du 11 septembre ralentissent encore plus la croissance économique mondiale avec tout ce que cela signifie pour les pays en développement. La Commission est l'instance idéale pour réfléchir aux mesures à prendre dans ce domaine.

34. À cette fin, il demande l'examen des causes ainsi que des symptômes de la maladie économique et sociale de la planète qui comprend le sous-développement, la pauvreté, l'illettrisme, le chômage, l'occupation étrangère prolongée, des conditions débilantes et des schémas commerciaux inéquitables. Toutes conditions qui demandent des actions nationales et internationales résolues. Il est très satisfait de voir que beaucoup de ces questions sont à l'ordre du jour de la Commission comme elles le sont dans les organes pertinents de l'OCI. L'OCI complétera les délibérations de la Commission avec des mesures appropriées dans le cadre d'efforts collectifs pour continuer la marche vers la paix et la prospérité.

35. **M. Mwakawago** (République-Unie de Tanzanie), s'associant à la déclaration du Président du Groupe des 77, note que la crise financière actuelle a été provoquée par le ralentissement de l'activité économique des pays développés et aura des répercussions graves sur l'aide publique au développement ainsi que les investissements étrangers directs en faveur des pays en développement. La communauté internationale doit prendre des mesures urgentes pour éviter l'effondrement financier de ces pays et pour les aider à résister aux nombreux défis de la globalisation.

36. Avec un cinquième de l'humanité vivant encore dans des conditions abjectes de pauvreté, certains pays en développement n'attirent plus les capitaux étrangers et l'écart s'élargit entre eux et le Nord riche ainsi que l'écart avec les pays en développement plus riches. Ce problème demande un effort concerté à la communauté internationale notamment en ce qui concerne l'application des engagements pris aux grandes conférences internationales et aux réunions au sommet. Malgré le déclin considérable de l'APD des pays membres du Comité d'aide au développement de leur part combinée du PIB dans l'aide publique au développement, quelques pays ont satisfait l'objectif de 0,7 % et il est à souhaiter que beaucoup d'autres les imitent.

37. Comme le service de la dette extérieure pose un grave défi à de nombreux pays en développement, y compris le sien, où il représente un tiers du budget du gouvernement, il se félicite de l'importance donnée à l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et des progrès accomplis dans l'allègement de la dette qui facilitent la réduction de la pauvreté. Sur les 22 pays qui devaient prendre une décision à la fin de 2000, seul un l'a fait. Il se félicite également de la nouvelle méthode qui lie l'accès des guichets accordant des prêts à des conditions de faveur aux stratégies nationales de réduction de la pauvreté comme cela est conseillé dans le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et du fait que les institutions de Bretton Woods et la Banque africaine de développement se sont intéressées aux besoins de financement de l'Initiative des pays pauvres très endettés et ont mis en place des conditions permettant de concentrer l'aide pour accélérer la réduction de la pauvreté. Compte tenu de l'évidence selon laquelle ces conditions sont appliquées très strictement après la prise de décisions avec le délai nécessaire pour l'aide multilatérale en matière de dettes, il exprime l'espoir que les pays qui ont atteint le point de décision passeront rapidement à l'action sur la base d'un engagement qui a fait ses preuves en vue de réduire la pauvreté.

38. La prochaine Conférence internationale sur le financement du développement arrive particulièrement à un bon moment pour les pays en développement où les ressources pour financer les activités de développement ont fondu. Il faut espérer que le Sommet mondial sur le développement durable de 2002 relancera les engagements en faveur des buts du

développement durable et relèvera le nouveau défi qui est apparu depuis Rio. Des ressources considérables sont nécessaires pour mettre en œuvre le programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 adopté par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et approuvé par l'Assemblée générale. Étant donné que la responsabilité de sa mise en œuvre revient aux pays les moins avancés eux-mêmes dont la capacité dans de nombreux domaines est limitée, la communauté internationale a le devoir de les aider dans cette tâche. Sa délégation attend avec impatience le rapport du Secrétaire général sur les propositions concernant une suite à donner au programme d'action.

39. L'examen triennal imminent des activités opérationnelles du système de développement des Nations Unies devrait examiner attentivement la mise en œuvre intégrale de la résolution 50/121 de l'Assemblée générale sur les fonds et les programmes. À cet égard, son gouvernement a articulé les priorités stratégiques nationales pour la réduction de la pauvreté aussi bien dans le DSRD que dans la stratégie d'assistance de la Tanzanie, afin d'atteindre les objectifs du processus de réforme à long terme dans le domaine économique, social et politique. Avec une aide très importante du système des Nations Unies et d'autres partenaires du développement, le gouvernement a mis en œuvre la stratégie d'assistance de la Tanzanie et le DSRD plus tard adopté en tant qu'évaluation commune par pays et comme la base du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Demandant l'appui de tous les pays les moins avancés pour ses tentatives au niveau national, il exprime l'espoir que la Commission adoptera ses propositions comme le meilleur cadre coordonné pour la réduction de la pauvreté et le développement durable.

40. *M. Mbayu (Cameroun), Vice-Président, prend la présidence.*

Point 95 de l'ordre du jour: questions de politique macroéconomique

c) Science et technique au service du développement

41. **Mme Brandwayn** [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)] passe en revue les propositions contenues dans le rapport du Secrétaire général sur le

renforcement du rôle de coordination joué par la Commission de la science et de la technique au service du développement (A/56/96-E/2001/87), présentées en application de la résolution 55/185. Lors de sa cinquième session, tenue récemment, la Commission a centré son intérêt essentiellement sur le renforcement des capacités nationales en biotechnologie et a également examiné les rapports internationaux et nationaux sur les politiques en matière de technologie et d'innovation et elle a examiné son propre travail de coordination. Elle a décidé que, pour la période 2001-2003, ses activités porteraient essentiellement sur le développement de la technologie et le renforcement des capacités pour être concurrentiel dans une société numérique et elle a désigné trois groupes de travail chargés d'examiner respectivement le transfert des technologies, le renforcement de la diffusion et des compétences essentiellement dans le domaine de l'absorption et les applications de l'informatique et des technologies de communication afin de renforcer la compétitivité des pays en développement et des pays à économie en transition. Les conclusions des groupes de travail et les recommandations politiques seront examinées par la Commission à sa sixième session en 2003.

42. On attendait une plus large participation des institutions du système des Nations Unies aux travaux des groupes de travail. Au cours des deux dernières années, les rapports des groupes de travail précédents ont été diffusés largement, notamment par Internet. La Commission ainsi que la CNUCED et son secrétariat ont organisé trois groupes de travail sur la biotechnologie avec la participation d'institutions; de plus, en général, le niveau de la coopération avec les autres organismes du système des Nations Unies est maintenant renforcé essentiellement avec la Commission du développement durable et la Commission de la condition de la femme.

43. La CNUCED a créé un réseau électronique, le réseau électronique sur la science et la technique au service du développement (STDev) auquel d'autres institutions des Nations Unies pourraient apporter des informations sur leurs activités. Le site du réseau a renforcé le rôle de coordination de la Commission et a diffusé des informations sur les meilleures pratiques dans le domaine de la technologie, sur les activités de la science et de la technologie menées au sein du système des Nations Unies et par des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, ainsi

que des nouveautés scientifiques et technologiques importantes pour les pays en développement. La CNUCED, en tant que pionnière dans l'utilisation des technologies informatiques et la Commission, avec sa grande expérience dans ce domaine, se doivent de coopérer étroitement avec le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications; le Réseau électronique sur la science et la technique au service du développement serait très utile dans ce domaine.

44. **M. Asadi** (République islamique d'Iran), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, déclare que les connaissances scientifiques et les progrès technologiques étaient la spécialité d'un petit nombre de pays, et que la majorité des nations, dont les populations vivent dans la pauvreté, n'ont pas encore recueilli les bénéfices de cette évolution. Il est urgent de mettre ces armes puissantes au service du développement dans le monde. Cependant, l'utilisation de la technologie pour le développement reçoit un degré de priorité relativement bas dans le système des Nations Unies. Les chefs d'État et de gouvernement du monde en développement ont exprimé leur préoccupation au sujet du fossé technologique qui ne peut que renforcer l'écart des revenus entre les pays riches et les pays pauvres, dans le document final du Sommet du Sud du Mouvement des pays non alignés en 2000. Pire encore, l'écart technologique lui-même ne pourrait que s'élargir si les Nations Unies ne jouent pas un rôle central dans l'élimination des diverses barrières auxquelles se heurte le Sud pour l'acquisition des connaissances et de la technologie. L'Organisation des Nations Unies devrait s'intéresser davantage au transfert des techniques vers les pays en développement et à la constitution d'une capacité nationale de création de technologie.

45. Le Groupe des 77 et la Chine font leur la décision de la Commission de la science et de la technique au service du développement de se réunir chaque année et approuvent la création d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'analyser les moyens de renforcer le rôle de la Commission en faisant des recommandations et en aidant l'Organisation des Nations Unies à adopter une politique dans ce domaine. La Commission devrait en outre faire des propositions pour le transfert des techniques, notamment la possibilité d'un code de conduite applicable dans tous les pays pour le transfert à des conditions préférentielles. Le Groupe des 77 et la Chine sont

également en faveur d'une étude de faisabilité sur la création, au sein de la Commission, d'un mécanisme international pour la recherche-développement, en particulier dans les domaines d'une importance capitale pour les pays en développement, tels que la santé et l'agriculture et qui serait réalisée dans les pays en développement eux-mêmes, les résultats restant dans le domaine public.

46. La CNUCED elle-même, ayant commencé à travailler pour la Commission, a dû donner à ses programmes essentiels une dimension importante en matière de science et de technique. Le Réseau de la science et de la technique au service du développement (STDev) fournit des informations détaillées sur les activités scientifiques et techniques au sein du système des Nations Unies et dans d'autres instances.

47. Le fait que le système des Nations Unies n'ait pas de ressources suffisantes pour combler l'écart technologique est un sujet de grande préoccupation. La Commission devrait certainement être renforcée conformément aux recommandations; et il faudrait également envisager de lancer un programme impliquant la diplomatie en matière de science et de technique.

48. Les progrès phénoménaux de la science et de la technique ont des conséquences sur pratiquement tous les aspects de la vie et des activités économiques. Par conséquent, la Commission devrait s'impliquer dans les préparatifs du prochain Sommet mondial pour le développement durable et du Sommet mondial sur la société informatisée ainsi que pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Le nouveau Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication devrait utiliser l'expertise existant dans le système des Nations Unies en particulier à la Commission. En dépit des bons travaux déjà réalisés par la Commission et de ses travaux prévus dans l'exercice biennal à venir sur le développement des techniques et le renforcement de la capacité en vue de la compétitivité dans une société numérique, cet organisme a continuellement souffert d'une absence de ressources et il est urgent de lui fournir des ressources extrabudgétaires nécessaires. Le Groupe des 77 et la Chine recommandent qu'un fonds d'affectation spéciale soit créé au sein de la CNUCED pour aider la Commission à s'acquitter de ses divers mandats.

49. **M. Goffin** (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne, des pays associés (Bulgarie, Chypre,

Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie) et en outre de l'Irlande, dit que pour construire un véritable partenariat entre les technologies et un développement durable, il est nécessaire de transcender l'antagonisme provenant des relations inégales souvent perçues entre les pays bénéficiaires et les pays « propriétaires » des technologies. La dimension technologique doit donc être totalement intégrée dans les stratégies, les programmes et les projets de développement notamment pour renforcer la capacité institutionnelle. Il est important de veiller également à ce que le débat ne soit pas réduit aux techniques de l'information et de la communication; tout aussi révolutionnaires sont les technologies dans les domaines moléculaires, génétiques et nanotechnologiques qui ont des chances de transformer les stratégies de développement, en particulier dans les secteurs médicaux et alimentaires. Il faut également mieux considérer l'incidence des nouvelles techniques sur la vie de l'homme dont parle le Rapport mondial sur le développement humain 2001 (« Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain »).

50. Les communications mobiles et Internet ont renforcé la démocratie active dans de nombreux pays avec de nombreux réseaux de courrier qui échappent au contrôle des gouvernements autoritaires. Ces techniques posent cependant le problème hautement complexe de la sécurité des réseaux de la protection de la vie privée et des crimes cybernétiques.

51. Dans le domaine sanitaire, de nouvelles biotechnologies apportent l'espérance de la solution de questions sanitaires fondamentales et de la lutte contre les maladies tropicales. Des encouragements financiers pour la recherche privée dans des maladies limitées aux pays en développement sont cependant insuffisants et un financement public est nécessaire.

52. Bien que l'Union européenne reconnaisse l'importance des progrès dans le génie génétique – en particulier pour la création de nouvelles variétés de plantes – il maintient son attachement au principe de précaution qui gouverne sa politique d'importation. Pour atteindre la sécurité alimentaire pour la population mondiale, une nouvelle agriculture durable mais écologiquement saine doit être développée. L'Union européenne est prête à aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans ce

domaine. Une partie de la recherche biotechnologique peut également être encouragée in situ.

53. Il est urgent de combler l'écart technologique entre les pays riches et les pays pauvres, en particulier par la suppression de la pauvreté. Afin de créer l'environnement porteur nécessaire, le potentiel humain doit être développé parallèlement à l'infrastructure matérielle. Il est également indispensable que ces pays attirent des investissements. Le transfert des techniques à lui seul n'est pas suffisant. Il est également indispensable de promouvoir la créativité individuelle et la compétitivité, y compris la liberté de pensée et de travailler dans la paix et la sécurité.

54. **M. Ierulescu** (Roumanie) déclare qu'il y a eu des progrès importants dans le domaine des technologies nouvelles et innovatrices au sein du système des Nations Unies ces dernières années, notamment la création en 2001 du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication et le Réseau de la science et de la technique pour le développement. Le succès à venir de ces organismes dépendra de la coordination. Dans ce domaine, la principale question consiste à éviter la duplication des activités et de faciliter le partage de l'information sur la science et la technique au sein du système des Nations Unies ainsi qu'avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et de renforcer la conscience de l'évolution technologique et scientifique qui est particulièrement importante pour les pays en développement et les pays à économie en transition. À cette fin, il est indispensable de renforcer la coordination entre la Commission des Nations Unies sur la science et la technologie pour le développement et le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication et de renforcer le partenariat avec le secteur public par l'intermédiaire des sociétés s'occupant des technologies de l'information et de la communication.

55. Son gouvernement élabore un plan d'action pour renforcer la coopération avec les organisations internationales s'occupant des technologies et des sciences informatiques. Il développe également des formes de partenariat concret et innovateur entre des institutions publiques et des sociétés privées s'occupant de technologie de l'information et de la communication. De plus, comme la Roumanie fait partie du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, le Gouvernement porte une grande attention au processus

de rénovation de la coopération scientifique entre les pays de la région. À cet égard, l'élaboration d'un réseau électronique de grande capacité entre les pays de l'Union européenne et les pays de l'Europe du Sud-Est assurerait un accès commun à l'information spécialisée aux savants et chercheurs roumains.

56. Le Sommet mondial sur la société informatique doit se tenir en deux phases à Genève et à Tunis en 2003 et 2005 et soulignera le rôle des gouvernements, du secteur privé et de la société civile en ce qui concerne la promotion et la diffusion des avantages de technologie informatique et le comblement du fossé numérique.

57. En ce qui concerne les propositions orientées vers l'action afin d'améliorer l'interaction et la coordination des activités scientifiques et technologiques au sein du système des Nations Unies, sa délégation estime que l'idée de créer un fonds d'affectation spéciale pour appuyer les activités de la Commission des Nations Unies sur la science et la technique en faveur du développement et la création d'un système commun des Nations Unies pour la science et la technique devrait être examinée plus avant.

58. **M. Stanislavov** (Fédération de Russie) déclare que la Commission de la science et de la technique au service du développement devrait s'occuper des aspects scientifiques, technologiques, économiques, commerciaux, éthiques, sociaux et éducatifs du nouveau thème de fond pour la période 2001-2003 « Le développement des technologies et le renforcement des capacités pour la compétitivité à l'ère du numérique ». Il est également important de veiller à ce que les résultats des travaux précédents de la Commission sur les technologies de l'information et des communications soient incorporés dans ces initiatives actuelles visant à combler l'écart numérique. La Commission devrait en outre intensifier ses efforts pour promouvoir les partenariats scientifiques et technologiques ainsi que les réseaux, notamment entre les secteurs public et privé. Elle devrait également aider les pays en développement et les pays à économie en transition à accéder aux nouvelles techniques au moyen des réseaux récemment créés de science et de technique.

59. Les gouvernements, pour leur part, devraient élaborer des politiques complètes pour le développement de la biotechnologie conformément à leurs stratégies nationales. La communauté

internationale devrait à son tour, fournir une assistance pour la création de capacités au niveau national, notamment pour l'élaboration d'un cadre juridique pertinent dans le domaine de la biotechnologie.

60. **M. Niehaus** (Costa Rica), parlant également au nom du Belize, de la République dominicaine, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, fait observer que la révolution dans le domaine des sciences, de la technologie et des communications de l'information avait eu des incidences sans égal sur l'économie mondiale et les relations sociales. L'information et la connaissance sont de plus en plus accessibles et deviennent des facteurs essentiels de production. La richesse d'une nation se mesure non pas en ressources naturelles mais par la connaissance et le talent de ses citoyens dans une société centrée sur les idées communicables et la créativité. L'évolution technologique est le moteur de la mondialisation et les technologies de l'information et de la communication travaillent pour le développement. L'investissement dans l'élaboration des technologies a considérablement augmenté les moyens d'améliorer la qualité de la vie des peuples du monde entier.

61. Les pays en développement peuvent tirer des avantages énormes des nouvelles technologies mais il est très difficile pour eux d'en obtenir l'accès, de les acheter et de se doter des capacités nécessaires pour les utiliser correctement. Selon le rapport mondial sur le développement humain de 1998, les 29 nations industrialisées ont investi quelque 500 millions de dollars dans la recherche-développement, une somme supérieure au total du produit intérieur brut (PIB) des 88 pays les plus pauvres du monde. Dans les pays en développement en général, les limites de l'infrastructure, l'inadéquation des systèmes de régulation, les coûts d'accès et l'absence de ressources humaines sont de graves handicaps pour les liaisons ainsi que pour l'utilisation des technologies de l'information et des communications, qui de plus ne sont adaptées ni à leur langue ni à leur contexte social et culturel.

62. Les nouvelles technologies doivent être étayés par des initiatives internationales. Il faut que le progrès technologique profite aux besoins urgents des plus pauvres. Les politiques régissant la technologie ont une incidence directe sur de nombreux aspects du développement, notamment la santé publique, l'enseignement et la création d'emplois et ces

politiques doivent être appuyées par des initiatives internationales. Il faut que le progrès technologique serve le développement afin de bénéficier aux populations dans leur ensemble et qu'ils servent d'instruments de croissance et de développement. Il faut pour cela un partenariat réel entre les gouvernements, les organisations non gouvernementales et le secteur privé.

63. Il est encourageant de noter que le Conseil économique et social et la Commission de la science et de la technologie au service du développement commencent à tenir des réunions communes et que la Commission participe davantage aux débats des organes subsidiaires du Conseil; il est également encourageant de noter que la Commission a commencé à s'occuper de la biotechnologie et avait créé leur réseau électronique sur la science et la technique au service du développement. L'Organisation des Nations Unies elle-même doit s'engager pleinement à promouvoir la coopération internationale en matière de technologie de l'information et des communications. Divers organismes du système des Nations Unies s'occupent déjà de cette question mais une meilleure coordination dans la mise en œuvre des politiques serait souhaitable si l'on veut que l'Organisation puisse aider les pays en développement d'une manière vraiment efficace.

64. L'expérience a montré que l'action du gouvernement et un fort engagement sont indispensables pour créer une économie fondée sur les connaissances et qu'un système correct de réglementation est indispensable pour accéder aux technologies de l'information et des communications pour un prix modéré. Les limites de l'infrastructure peuvent être surmontées par l'utilisation collective des techniques appropriées et la mise en place d'encouragements aux investissements en matière d'infrastructure. La Commission de la science et de la technique au service du développement a bien choisi les sujets sur lesquels elle travaillera pendant la période 2001-2003. Elle devrait saisir l'occasion de chercher les moyens d'approuver la coordination au sein du système des Nations Unies, en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social lors de sa réunion de haut niveau en 2000 et les conclusions adoptées par son groupe de coordination en 2001 au moment où il travaillait avec le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la

communication et d'autres groupes dans ce domaine. Le Groupe d'étude, qui constitue un apport valable, devrait accomplir son travail le plus rapidement possible. On attend avec intérêt des informations sur sa structure et son programme de travail.

65. Le secteur public et le secteur privé devraient certainement collaborer pour faciliter le transfert et l'absorption des nouvelles technologies en s'appuyant sur les ressources du secteur privé ainsi que sur le savoir-faire et la recherche dans l'élaboration des techniques de pointe. La Commission pourrait offrir son assistance technique aux pays en développement en formulant des politiques à cette fin, à tous les niveaux. La Commission, étant donné ses ressources financières et humaines plus grandes, devrait offrir plus de soutien aux initiatives régionales et sous-régionales dans ce domaine. Seules les nations qui participent avec enthousiasme à la révolution numérique et à la nouvelle économie mondiale prospéreront.

66. **M. Hassan** (Pakistan) déclare que le ralentissement récent des économies développées a des incidences sur les économies des pays en développement, en particulier dans la croissance et les échanges commerciaux, et accentuera les problèmes qui les assaillent déjà. Dans un tel climat, la technologie reste la seule espérance pour l'avenir et elle continuera à servir de moteur pour la croissance économique et le développement.

67. Pour s'assurer que la révolution technologique bénéficiera à chaque habitant de la Terre, il faut adopter une démarche globaliste, progressive et bénéficiant d'une large participation si l'on veut que la technique puisse servir aux besoins du développement et à l'élimination de la pauvreté. Une condition indispensable consiste à créer un environnement porteur en éliminant les principaux obstacles dans les domaines de l'infrastructure, de l'éducation, de la formation de capacités, des investissements et de liaison. L'accès aux techniques est le principal problème qui se pose aux pays en développement et il a pour conséquence une faible productivité et une mauvaise compétitivité sur les marchés mondiaux. La technologie devrait donc être transférée à des conditions de faveur aux pays en développement et il faudrait donner priorité à l'application des divers engagements multilatéraux dans le domaine du transfert des technologies et des encouragements devraient être fournis comme le demande l'OMC dans son accord sur les Aspects des droits de propriété

intellectuelle qui touchent au commerce (Accord ADPIC).

68. L'Organisation des Nations Unies est bien placée pour prendre l'initiative de mettre la science et la technique au service du développement. En établissant des partenariats avec toutes les parties intéressées, elle pourrait montrer le chemin en aidant à réaliser les objectifs de développement des pays en développement. Il est donc particulièrement important de renforcer la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui est l'organe spécialisé des Nations Unies dans ce domaine. Le Pakistan appuie les recommandations tendant à créer un fonds d'affectation spéciale pour les activités scientifiques et technologiques. La création du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication est arrivée au bon moment et devrait ouvrir la voie à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour promouvoir le développement pour tous. Il est encourageant de voir la réaction positive du secteur privé, des organisations non gouvernementales et de la société civile à l'établissement d'un partenariat avec le système des Nations Unies afin de faire progresser les efforts mondiaux pour combler le fossé numérique.

69. Son propre gouvernement a adopté une démarche complète pour promouvoir la science et la technologie. Il a créé une commission présidentielle pour la science et la technique et il envisage de créer un organe consultatif pour le développement de la science et de la technique, car il conditionne le développement économique et la sécurité nationale. De gros efforts sont réalisés pour renforcer la base scientifique du pays et une politique nationale sur tous les aspects de la technologie de l'information a été lancée. Conscient de l'importance de la coopération Sud-Sud, le Pakistan partage ses connaissances scientifiques et technologiques avec d'autres pays en développement.

70. Cependant, tous les efforts déployés par les pays en développement pour se placer dans une situation stratégique de façon à tirer parti du potentiel immense de la science et de la technologie, ont peu de chance de donner les résultats souhaités sans un effort international correspondant.

71. **Mme Clarke** (Barbade), parlant au nom des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que le citoyen moyen n'a pas eu conscience de nombreux progrès de la science et de la technique, en particulier

dans les pays en développement. Les pays du CARICOM souffrent également d'insuffisances en matière de formation de capacité, cette situation étant encore exacerbée par l'exode des savants vers les pays développés.

72. Les propositions concrètes de la Commission de la science et de la technique au service du développement peuvent être comparées favorablement avec celles du Conseil des Caraïbes pour la science et la technique, qui est chargé d'appliquer les programmes du CARICOM dans le domaine des sciences et de la technique ainsi que de promouvoir la coopération, la coordination et la rationalisation des sciences et des techniques dans les pays du CARICOM. Il est en fait très urgent de développer et de renforcer l'infrastructure scientifique et technologique dans la sous-région.

73. Dans le domaine médical, en dépit de progrès fantastiques de la science et de la technique qui ont permis une détection précoce et une intervention rapide, la pandémie du VIH/sida dans les Caraïbes et en Afrique subsaharienne a atteint les proportions d'une crise. Les efforts du Gouvernement brésilien pour mettre à la disposition des pays en développement des médicaments à prix modéré pour le traitement du VIH/sida sont les bienvenus dans ce domaine. La pratique médicale a été transformée par les progrès, notamment en matière de génie génétique et de procédures légères. Il est cependant important de veiller à ce que la recherche scientifique se déroule en stricte conformité avec les accords internationaux et qu'elle tienne compte de la sensibilité culturelle et de l'héritage national. Tous les efforts doivent être déployés pour permettre aux consommateurs d'avoir connaissance des données sur les produits alimentaires génétiquement modifiés.

74. Les pays du CARICOM souhaitent renouveler leur demande que la Commission rencontre un représentant du Conseil des Caraïbes sur la science et la technique pour examiner les possibilités de coopération. Les propositions qui ont été faites pour coordonner les efforts au niveau national devraient permettre à la Commission de renforcer son aide aux pays en développement pour que ceux-ci puissent se doter de capacités en matière de science et de technique.

75. **Mme Viotti** (Brésil) dit que les efforts devraient être centrés pour le renforcement du rôle des organes

internationaux pour permettre aux pays en développement de se doter des capacités nécessaires et d'élaborer les techniques correspondant à leurs besoins. Son Gouvernement attache de l'importance à l'œuvre de la Commission de la science et de la technique au service du développement dans les domaines suivants: le sexe, la science et la technique, les techniques d'information et de la communication, les partenariats et l'établissement de réseaux pour la formation de capacité notamment en biotechnologie. Le système des Nations Unies joue un rôle important en appuyant les efforts déployés par les pays pour se doter de capacité en matière de science et de technique. Le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et de la communication a la possibilité de changer la situation en diffusant des possibilités d'enseignement et en élevant les niveaux d'enseignement en facilitant le travail des services de santé et en renforçant l'efficacité de l'administration publique.

76. L'intégration dans ces activités d'un élément local est indispensable car il permet non seulement un accès plus facile mais également la préservation des identités culturelles, ethniques et linguistiques. En effet, les personnes ne devraient pas être simplement des récipiendaires de la recherche étrangère. L'amélioration et l'augmentation de la teneur locale dans la langue locale n'est pas seulement une question de traduction. Afin de satisfaire les besoins locaux et de tenir compte des réalités économiques diverses, les efforts devraient être orientés vers la production locale. Dans la science et la technique, la réaction habituelle consiste à « regarder vers le nord ». Permettre aux pays en développement d'élaborer une connaissance convenant mieux à leur environnement ouvre la possibilité à une coopération Sud-Sud dans un domaine où les pays en développement ont des problèmes analogues.

77. **M. Benmellouk** (Maroc) dit que les efforts des pays en développement pour combler le fossé numérique sont gênés par des limites structurelles, notamment des ressources insuffisantes. Des mesures sont nécessaires aux niveaux international et régional si l'on veut que les pays en développement profitent de l'expérience des pays développés dans ce domaine; la participation du secteur privé est également indispensable. L'Organisation des Nations Unies a un rôle primordial à jouer dans la coordination des activités multilatérales et dans la recherche de stratégies pour permettre aux techniques de

l'information et de la communication d'être au service du développement. Sa délégation appuie le renforcement de la Commission de la science et de la technique au service du développement qui doit bénéficier des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat. L'Organisation des Nations Unies peut aider les pays en développement en leur permettant d'évaluer leurs besoins en matière de science et de technique et en recherchant des partenariats entre pays développés et pays en développement notamment avec le secteur privé.

78. **M. Lee Kyung-Chul** (République de Corée) dit que les capacités scientifiques et techniques sont une condition du développement économique et social. Le développement et la diffusion des techniques nouvelles ont ouvert de nouvelles possibilités aux pays en développement. Il a cependant aussi créé de nouveaux obstacles pour les pays qui sont moins bien équipés pour profiter des progrès techniques. Il faudrait donner l'appui nécessaire à la coopération multilatérale, notamment en matière de biotechnologie et de technologie de l'information et de la communication. À cette fin, les partenariats entre le secteur privé et le secteur public et des efforts de collaboration avec les institutions académiques sont indispensables de même qu'une coordination renforcée au sein du système des Nations Unies.

79. La croissance économique relativement rapide de la République de Corée est largement due aux investissements nationaux dans le domaine de la science et de la technique. La création, au début du développement économique de la Corée d'une institution d'État consacrée entièrement à la science et à la technique, montre l'importance accordée à ce domaine dans la stratégie générale de développement du pays. En étroite coopération avec le secteur privé et l'académie, le Gouvernement réalise actuellement un programme de 14 ans pour renforcer sa capacité en biotechnologie et l'amener à un niveau compétitif au plan international.

La séance est levée à 17 h 50.